



RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2022

Pôle Ouest -

Service des appartements éducatifs du 43

Rue des Macchabés

69005 Lyon 5

04 78364331

Directeur Territoire : Jean Dominique BITTEL

Directrice : Corinne BRUNEL

Cheffe de Service : Estelle POLLET

Association acolea

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna SAURI LOPEZ

1. Activité et personnel

1.1. Activité

En 2022, le service a réalisé 4 731 journées pour un prévisionnel de 5 201 soit un **déficit de 470 journées**.

Ce déficit s'explique en partie par l'augmentation du taux d'activité prévisionnel porté de 90% à 95% (soit + 273 journées à réaliser) suite à l'assouplissement des règles de facturation. Toutefois, cette évolution des règles de décompte n'a pas vraiment eu d'impact sur le service peu confronté à des absences de jeunes de plus de 48 heures. L'activité 2022 est d'ailleurs restée assez proche de celle réalisée en 2021 (4 804 journées).

D'autres paramètres sont également à prendre en compte afin de justifier ce déficit :

- ✓ D'une part, nous avons reçu très peu de demandes d'admission :
 - Durant plusieurs années, ce service a admis principalement de jeunes MNA. La création de dispositifs spécifiques pour ce public mais également le départ des MNA suivi par le service, a eu un impact sur le niveau d'activité du service
 - Ce service, d'une taille réduite, a essentiellement travaillé avec la MEOMIE et reste insuffisamment connu des MDM.
- ✓ D'autre part, pour les établissements connaissant le service du 43, il existait comme une forme d'élitisme où, le jeune, pour y être admis, devait se présenter seul et produire une lettre de motivation.
- ✓ Enfin, la quasi-totalité de l'équipe a changé au cours de l'année 2022 (89% de l'effectif renouvelé)

Il était remarqué dans le RA 2021 concernant les demandes d'admissions que :

« Des profils de jeunes qui ne sont pas toujours adaptés à une prise en charge en appartement éducatif (manque d'autonomie relative, mise en danger par la consommation de produits stupéfiants, conduites prostitutionnelles, maladie psychiatrique...) et pour lesquels nous sommes obligés de refuser leur admission car nous ne pouvons assurer leur sécurité au quotidien du fait de notre organisation. »

Une évolution du projet du 43 est aujourd'hui nécessaire afin de pouvoir s'adapter aux besoins et aux profils des adolescents pour lesquels nous sommes sollicités. Cela nécessite un changement de l'organisation du service et des pratiques éducatives.

Ce rapport tentera de faire état des changements qui sont en cours.



SUIVI DE L'ACTIVITE

2022

027 SAINT MICHEL LE 43

CAPACITE D'ACCUEIL		
Nbr de places autorisées		15
Nbr jours d'ouvertures		365
TAUX D'OCCUPATION		Nbr de jours
Demandé	95%	5 201
Accordé	95%	5 201
PRIX DE JOURNEE MOYEN		
Accordé		77,57

Tarif autre 0

MOIS	Usagers présents	ARIF AUTR NB JOURS	EN JOURS								EN EUROS								
			REALISE			ACCORDE		ECARTS			REALISE				ACCORDE		ECARTS		
			2021	2022	UMUL 202	2022	UMUL 202	MENSUEL	UMUL 202	%	2021	PJ 2022	2022	UMUL 202	2022	UMUL 202	MENSUEL	UMUL 202	%
Janvier	15		434	465	465	442	442	23	23	105%	29 859	71,87	33 420	33 420	34 286	34 286	-866	-866	97%
Février	15		375	423	888	399	841	24	47	106%	25 800	71,87	30 401	63 821	30 950	65 236	-549	-1 416	98%
Mars	14		390	442	1 330	442	1 283	0	47	104%	26 832	71,87	31 767	95 587	34 286	99 522	-2 519	-3 935	96%
Avril	13		360	417	1 747	428	1 711	-11	36	102%	24 768	71,87	29 970	125 557	33 200	132 722	-3 230	-7 165	95%
Mai	13		358	403	2 150	441	2 152	-38	-2	100%	26 266	80,36	32 385	157 942	34 208	166 931	-1 823	-8 989	95%
Juin	12		360	390	2 540	428	2 580	-38	-40	98%	26 413	80,36	31 340	189 282	33 200	200 130	-1 860	-10 848	95%
Juillet	13		370	364	2 904	441	3 021	-77	-117	96%	27 147	80,36	29 251	218 533	34 208	234 339	-4 957	-15 805	93%
Août	12		371	394	3 298	441	3 462	-47	-164	95%	27 220	80,36	31 662	250 195	34 208	268 547	-2 547	-18 352	93%
Septembre	13		408	370	3 668	428	3 890	-58	-222	94%	29 935	80,36	29 733	279 928	33 200	301 747	-3 467	-21 819	93%
Octobre	11		461	355	4 023	442	4 332	-87	-309	93%	33 824	80,36	28 528	308 456	34 286	336 033	-5 758	-27 577	92%
Novembre	12		451	352	4 375	428	4 760	-76	-385	92%	33 090	80,36	28 287	336 743	33 200	369 233	-4 913	-32 490	91%
Décembre	11		466	356	4 731	441	5 201	-85	-470	91%	34 190	80,36	28 608	365 351	34 208	403 441	-5 600	-38 090	91%

A SAISIR en début d'année ou après réponses

A SAISIR en début d'année ou après réponses

Prérempli si ouverture 365 jours au prorata

1.2. Personnel

Effectifs au 31/12

	Effectifs autorisés	Postes vacants au 31/12	Nombre de CDD sur l'ensemble de l'année
DIRECTION	0.40 ETP		
ADMINISTRATION	0.10 ETP	0.10	
EDUCATIF	2.70 ETP		1ETP
SOIN	0.10 ETP		
ENTRETIEN/HEBERGEMENT	0.70 ETP		
	4.00 ETP		

L'équipe du 43 a quasiment été intégralement renouvelée au cours de l'année 2022.

Sur les 3 postes éducatifs :

- ✓ 1 départ à la retraite d'une des éducatrices fondatrices du service en juin.
- ✓ 1 mutation d'une éducatrice vers le dispositif du DAR ACOLEA en mai.

Départ du chef de service lié au redécoupage des Territoires de l'association, arrivée d'une nouvelle cheffe de service en avril.

Départ de la psychologue en août 2022 et recrutement d'une nouvelle en septembre.

Départ de l'assistante administrative en novembre 2022 pour une mutation vers le CEP AJ.

Arrivée d'une directrice qui ne restera en poste que 3 mois (mai à juillet)

Sur un total de 9 personnes pour 4 ETP qui intervenaient au service du 43, renouvellement de **89% de l'équipe** au cours de l'année 2022.

Cette recomposition de l'équipe, si elle a, dans un 1^{er} temps, fragilisé le fonctionnement du service, elle nous a permis de travailler plus facilement les perspectives d'évolution indispensables pour répondre aux besoins repérés sur le territoire métropolitain. La nouvelle équipe est effectivement ouverte pour accueillir un public plus vulnérable, repenser l'organisation afin de pouvoir assurer un accompagnement éducatif de plus grande proximité avec les jeunes (interventions plus soutenues dans les appartements les soirées, les week-end....)

Analyse de la pratique

L'équipe éducative bénéficie de séances d'analyse de la pratique à raison d'une heure trente une fois par mois. L'intervenante actuelle a débuté avec l'équipe en septembre 2019.

Formation Professionnelle

FORMATIONS REALISEES EN 2022		
Formation collective * ou Formation individuelle **	INTITULE (Diplômant ou non) et nombre de jours	Formation Interne / Externe (préciser l'organisme)
Equipe éducative + psychologue + cheffe de service	Sensibilisation à l'approche systémique et transactionnelle 28 et 29 novembre 2022	ACTIF
Emilie Mahieux	Sensibilisation à l'accueil des enfants revenant de zone de guerre 14 décembre 2022	DTPJJ
Elise Juge	Formation Tuteur Référent	Institut Saint Laurent

2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

2.1 Faits marquants

Le premier fait marquant déjà évoqué précédemment est le turn over de la quasi-totalité de l'équipe.

En parallèles des évolutions de pratiques professionnelles et d'amélioration de la qualité de l'accompagnement éducatif ont été mis en œuvre :

- ✓ La première étape a été la mise en place d'un éducateur référent par jeune.
- ✓ Journée de travail sur l'utilisation des outils ESOPPE (DIPEC, PAP, Rapport de situation) qui permettent de scander l'accompagnement en balisant des point projets.
- ✓ La numérisation des dossiers des usagers ainsi qu'un réseau informatique commun entre l'équipe éducative, le service administratif et la cheffe de service.
- ✓ Le déploiement du logiciel de gestion du temps de travail OCTIME pour l'ensemble des professionnels
- ✓ Une réorganisation du temps de travail éducatif en lien avec les besoins des adolescents mineurs accompagnés. Permanence du lien d'accompagnement par la mise en place d'astreinte éducative.
- ✓ Journée de travail en équipe autour du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement, puis participation des jeunes à cet outil lors d'une réunion avec eux. Finalisation du livret prévue début 2023.
- ✓ Un important travail est à l'œuvre autour du budget des jeunes, il conviendra d'individualiser les budgets au regard des besoins de chacun.

2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

Des sorties ont été organisées durant l'été en journée avec plusieurs jeunes du service

Des repas sont partagés au service ainsi que dans les appartements éducatifs.

2.3 Expression et participation des usagers

Nous avons organisé une réunion avec les jeunes du service en novembre 2022 afin de les faire participer à la réactualisation du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement.

Durant cette instance, il leur a été proposé de participer à une première instance de politique publique dans le cadre de l'Observatoire Métropolitain en Protection de l'Enfance (OMPE) mais les échéances étaient trop courtes pour réussir à les mobiliser.

2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

2 fiches d'incidents ont été rédigées en cours de l'année 2022. Pour les 2 situations il s'agit de jeunes ayant fait entrer des adolescents dans les appartements entraînant des dégradations de matériels, et des violences entre jeunes.

2.5 Démarche qualité

Avancée de la démarche

Date d'autorisation	2017
1 ^{ère} évaluation interne	2012
1 ^{ère} évaluation externe	2015
2 ^{ème} évaluation interne	2019
2 ^{ème} évaluation externe	2022

3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

3.1 Admissions

3.1.1. Demandes d'admissions

DEMANDES D'ADMISSION	2022	2021	2020
Admissions réalisées	6	10	10
Admissions non réalisées	4	23	19
Dont refus du service	3		
Admissions en cours de traitement		3	4
TOTAL DEMANDES D'ADMISSION	9	36	14

Nous observons une diminution sans précédent des demandes d'admissions pour l'année 2022. Nous n'avons reçu aucune demande entre le 19 janvier et jusqu'à mi-juin. Il en a été de même du 10 septembre jusqu'à la fin d'année civile.

Au mois de janvier 2023 6 demandes nous sont parvenues.

3.1.2. Refus d'admission

MOTIFS DES REFUS D'ADMISSION	2022	2021
Pas de place	2	6
Non adhésion du jeune		
Non adhésion de la famille		
En limite d'âge à l'admission	2	8
Maintien d'une mixité de genre		
Établissement ne pouvant pas répondre aux besoins du jeune		
Demande ne correspondant pas à l'autorisation de l'établissement		4
Autres		5
TOTAL REFUS D'ADMISSION	4	23

Les 4 demandes refusées par le service l'ont été en début d'année civile 2022 : 2 pour manque de places et les 2 autres jeunes étaient trop proches de la majorité. La possibilité désormais accordée, sur dérogation, d'accompagner des jeunes au-delà de leur majorité, nous permet de répondre favorablement à des demandes d'admission concernant des jeunes proches de leurs 18 ans.

3.1.3. Usagers admis

6 jeunes sont arrivées au 43 en 2022 pour 9 départs.

CARACTERISTIQUES DES ADMISSIONS	2022	2021
Moyenne d'âge des admissions	17,0	16,3
Pourcentage de filles dans les admissions	100%	

La moyenne d'âge à l'admission a augmenté, il ne s'agit que de filles.

Caractéristiques des usagers admis dans l'année

Age des usagers admis	2022	2021
16 - 18 ans	6	9
18-21 ans		1
TOTAL DES ADMISSIONS	6	10

PROVENANCE DES ADMISSIONS – AUTORITE FINANCEUR	2022	2021
Métropole Lyon	5	9
Département Rhône		1
PJJ		
Autre Département	1	
TOTAL	6	10

Origine géographique

83% proviennent de la Métropole de Lyon, une jeune du département de l'Isère.

RESIDENCE AU MOMENT DE L'ADMISSION	2022
Chez les parents sans SAEE	
Chez les parents avec SAEE	
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	6
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	
TOTAL	6

Pour 4 d'entre elles, le projet d'intégrer un appartement éducatif s'inscrit dans une suite de parcours de placement.

Pour 1 jeune ND (initiales prénom Nom) : une première demande nous est parvenue par la MDM de Villeurbanne et en collaboration avec la MECS des Angelières afin de l'accueillir pour un essai durant la mise en veille de la Mecs durant l'été.

L'équipe éducative percevait un potentiel de réussite d'intégration dans notre dispositif mais la jeune était très inquiète de quitter la MECS. ND a donc été accueillie durant 3 semaines en août, et est ensuite revenue s'installer de manière pérenne en octobre.

Pour 1 jeune SD : celle-ci était placée au foyer du Passage et son projet était d'intégrer un appartement éducatif à l'approche de sa majorité. Malgré les inquiétudes de l'équipe du Passage au regard des difficultés relationnelles et de comportement de cette jeune, nous avons validé cette admission.

SD a donc été admise au 43 le 21 juillet 2022. Nous avons dû mettre un terme à son accompagnement le 14 octobre 2022 suite à des comportements totalement hors cadre : présence de personnes inconnues dans l'appartement éducatif avec plainte des voisins et intervention de la police, violente altercation avec l'autre jeune en cohabitation nécessitant une intervention physique de l'éducateur du service. Elle a été de nouveau admise au Foyer qui permet d'envisager un accompagnement éducatif plus permanent.

Pour 2 d'entre elles : il s'agit d'un primo placement suite à une OPP et un accueil d'urgence à l'IDEF

3.2 Usagers suivis dans l'année

21 jeunes ont été accompagnés durant l'année 2022 au service de 43

3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population

Age des usagers accompagnés	2022	2021
16 - 18 ans	13	13
Plus de 18 ans	8	11
TOTAL	21	24

CARACTERISTIQUES DES USAGERS ACCOMPAGNES	2022	2021
Moyenne d'âge des usagers accompagnés au 31/12 ou à la sortie	17,5	17,8
Durée moyenne d'accompagnement au 31/12 ou à la sortie	0,8	1
Pourcentage de filles dans les accompagnements	76%	58%

Sur les 24 jeunes accompagnés au cours de l'année 2021, 15 d'entre eux étaient des Mineurs Non Accompagnés (MNA). Soit **63 %**.

Pour l'année 2022, les jeunes MNA ne sont plus que 8 pour 21 accompagnements soit **38%**.

Le pourcentage d'accompagnement des filles augmente et la durée de PEC baisse, ce chiffre n'est pas représentatif des écarts car en 2022, 2 jeunes sont restées – de 3 mois et 2 jeunes + de 2 ans.

TYPE DE MESURES - USAGERS ACCOMPAGNES	2022	2021
Placement judiciaire confié	19	23
Placement administratif	1	1
Placement direct par le juge	1	
Pupille de l'Etat (dont provisoire)		
Mesure pénale PJJ		
Accueil d'urgence		
Accueil de jour		
Autre mesure		
Aucune mesure		
TOTAL	21	24

1 jeune est placé directement par le juge dans notre service avec maintien de la mesure d'AEMO.

1 jeune est en placement sous forme administrative depuis son arrivée en 2021. Devenu majeur en octobre, il a pu demander un Contrat Jeune Majeur et se trouve toujours au 43 sous forme dérogatoire.

3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins

- **Scolarité ou formation**

TYPE DE SCOLARITE AU 31/12	2022	% année N
Age pré-scolaire		
Maternelle - Primaire - Collège		
ULISS Maternelle - Primaire - Collège		
DITEP Maternelle - Primaire - Collège		
SEGPA Collège		
IME - IMPRO		
Lycée - Lycée prof	12	57%
Université		
Maison Familiale Rurale (MFR)		
Apprentissage	5	24%
Salarié		
Déscolarisation	4	19%
Autres		
Cepaj		
En recherche d'emploi		
TOTAL	21	

Même si une grande majorité des jeunes sont dans un processus de scolarisation ou de professionnalisation, là encore nous observons une évolution du public accueilli au 43.

Les pré requis d'admission, tels que définis dans le projet du service, étaient d'admettre un jeune inscrit dans une dynamique projet, hors nous constatons qu'au 31/12/2022 **4 jeunes sont déscolarisés sur le 11 accompagnés** à cette date soit 36%.

- **Conduites à risque**

BESOINS - Conduites à risque	2022	% année	2021	% année
Nombre d'utilisateurs ayant commis des actes délinquants dans l'année				
Nombre d'utilisateurs concernés par des conduites alimentaires à risque			2	8%
Nombre d'utilisateurs concernés par des addictions à des substances psychoactives	7	33%	3	13%
Nombre d'utilisateurs concernés par une suspicion de prostitution	2	10%	1	4%
Nombre d'utilisateurs concernés par une sexualisation précoce ou des conduites sexuelles à risque	4	19%	1	4%
Nombre d'utilisateurs concernés par des comportements auto-agressifs	1	5%	2	8%
Nombre d'utilisateurs concernés par des comportements hétéro-agressifs	2	10%		
Nombre d'utilisateurs concernés par des fugues récurrentes			1	4%

Là encore, le constat est fait de l'évolution des profils accueillis.

33% des jeunes accompagnés sont des consommateurs de stupéfiants réguliers. Une des jeunes filles accompagnées parle de « dépendance à ses doses ».

Pour 5 d'entre eux leur consommation est quotidienne. Un important travail s'est mis en place par l'équipe éducative autour de la gestion de leur budget en prévention (notamment pour les jeunes filles) de ce que leur dépendance pourrait entraîner autour des risques de prostitution.

- **Droits de visite et d'hébergement, sociologie des familles**

4 jeunes sur 21 disposent de droits de visites et d'hébergement soit à peine **20%** de l'effectif total.

Seuls 2 jeunes ont leurs 2 parents qui constituent encore un couple soit **10 %** de l'effectif total

14 jeunes n'ont aucun contact (à notre connaissance) avec leurs parents soit **67%** de l'effectif total.

La solitude et l'isolement de certains jeunes sont abyssales, l'équipe éducative essaye d'être très présente auprès des jeunes qui sont souvent très fragilisés à cette période de leur vie.

- **Prises En Charge Partagées**

1 seule jeune était accompagnée au 43 dans le cadre d'une prise en charge partagée. Un renfort éducatif de 10 heures semaine avait été mis en place dès le début de son accueil en 2021.

La bonne évolution de cette adolescente a permis de la sortir des effectifs PECP métropole en fin d'année civile.

• **Evaluation annuelle des projets personnalisés**

Evaluation annuelle des projets personnalisés	2022
Peu ou pas de critères de réussite du PP satisfaits	2
Quelques critères minoritaires satisfaits	3
Critères globalement satisfaits	6
Ensemble des critères de réussite du PP satisfaits	
Pas d'objectifs et de critères de réussite suffisamment identifiés dans le PP	
TOTAL	11

La mise en place d'un éducateur référent pour chaque jeune accompagné en 2022 a permis une meilleure qualité d'accompagnement individualisé.

Ainsi depuis le mois de juin, une rythmicité des rencontres s'organise sous différentes formes :

- Contractualisation du DIPEC (dont la forme a été simplifiée) à l'arrivée du jeune
- Temps de point projet avec le jeune, l'éducateur référent, la cheffe de service. Ils ont lieu environ tous les 3 mois et peuvent y être conviés, le travailleur social de l'ASE ainsi que le ou les parents.

Ces rencontres peuvent être beaucoup plus fréquentes si le jeune est en difficulté repérée sur son projet de vie ou se trouve hors cadre institutionnel.

- Un bilan est organisé environ 1 mois avant l'échéance de placement, avec lecture du rapport de situation et évaluation de la poursuite de la mesure.

Il s'agit la plupart du temps de l'échéance de leur majorité, les enjeux d'avenir sont importants pour eux.

L'équipe éducative est attentive et soutenante dans la rédaction de leur demande de contrat jeune majeur.

3.3 Usagers sortis

9 jeunes ont quitté le service du 43 en 2022

3.3.1. Durée de l'accompagnement et âge à la sortie

CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS	2022	2021	2020
Nombre de sortie	9	9	10

Nous constatons une moyenne constante depuis 3 ans

DUREE DES PRISES EN CHARGE A LA SORTIE	2022	2021
Moins de 3 mois	2	
4 à 12 mois	2	2
1 à 3 ans	5	7
Plus de 3 ans		
Durée moyenne d'accompagnement à la sortie en années	1,13	1.49

La durée moyenne d'accompagnement a sensiblement baissé mais n'est pas représentative des écarts. 2 jeunes sont restés plus de 2 ans et 2 autres jeunes moins de 3 mois.

3.3.2. Motif de sortie

MOTIF DE SORTIE	2022	2021
Fin de mesure et restitution ou maintien en famille		1
Poursuite de la mesure : exclusion ou orientation en autre établissement (collectif)	2	
Fin de mesure - Majorité	6	8
Déménagement et autres	1	
TOTAL	9	9

Pour 2 jeunes l'accompagnement au service du 43 a été de très courte durée.

Pour 1 jeune fille (AO) de 16 ans, son accueil n'a duré que 10 jours. La demande d'admission émanait de l'ASE mais AO venait d'arriver à l'IDEF dans le cadre d'une OPP suite à des violences familiales. Faute d'évaluation au regard de la courte durée de son passage à l'IDEF, nous avons validé son admission au 43.

AO a confondu appartement éducatif et liberté, fait venir des connaissances pour faire la fête (consommation d'alcool, de stupéfiant et mise ne danger des autres jeunes avec qui elle partageait l'appartement)

Notre fonctionnement en dispositif de pôle a permis une orientation très rapide vers le Foyer du Passage.

Pour une autre jeune (SD) presque majeure et citée dans le chapitre « admission » qui venait du foyer du Passage, son accueil au 43 a duré moins de 3 mois.

3.3.3. Orientation à la sortie

HEBERGEMENT A LA SORTIE	2022	% année N
Chez les parents sans SAEE		
Chez les parents avec SAEE		
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif		
Dans un logement personnel, hors logement accompagné		
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	6	67%
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	1	11%
Hébergement de fortune ou à la rue (baraque, squat, caravane, péniche, etc.)		
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	2	22%
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)		
En établissement pénitentiaire		
Chez un assistant familial		
En établissement médico-social (y compris handicap)		
En établissement hospitalier		
En internat scolaire		
En hôtel		
Autre		
Inconnu		
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)		
TOTAL	9	

SITUATION SCOLAIRE/PROFESSIONNELLE A LA SORTIE	2022	% année N
Age pré-scolaire		
Maternelle - Primaire - Collège		
ULISS Maternelle - Primaire - Collège		
DITEP Maternelle - Primaire - Collège		
SEGPA Collège		
IME - IMPRO		
Lycée - Lycée prof	4	44%
Université		
Maison Familiale Rurale (MFR)		
Apprentissage	3	33%
Salarié	1	11%
Descolarisation	1	11%
Autres	0	
Cepaj		
En recherche d'emploi		
TOTAL	9	

4. Locaux et moyens matériels

Le rattachement du service du 43 au pôle Ouest est venu modifier l'organisation antérieure.

Historiquement ce service était le service jeunes majeurs du foyer Saint Michel. Il a ensuite évolué sur un service mineurs adolescents mais toujours rattaché au Foyer Saint Michel.

Aujourd'hui :

- ✓ L'équipe éducative n'est plus rattachée au foyer St Michel mais à la MECS Notre Dame. Les appartements éducatifs sont désormais en « diffus » par rapport au bureau des éducateurs. 1 véhicule a été sollicité dans les investissements 2023 afin que les éducateurs puissent se déplacer dans les appartements.
- ✓ La gestion du service (suivi de l'activité, gestion administrative du personnel) est désormais assurée par le personnel administratif du pôle Ouest.
- ✓ S'agissant de la surveillance de nuit :
 - Un surveillant de nuit passait au 43 et appelait les jeunes sur leurs portables. Il pointait les jeunes répondant ou pas au téléphone, puis allait prendre son service à Saint Michel. Si un jeune avait problème le soir ou la nuit c'était l'astreinte cadre qui réceptionnait l'appel et traitait la situation.
 - Depuis cette année les horaires éducatifs ont été entièrement repensés à partir des besoins des jeunes et de la nouvelle configuration des appartements désormais en diffus. Les éducateurs sont dorénavant présents au service du lundi au vendredi de 10h à 22h ainsi que le samedi de 10h à 14h. En dehors de ces horaires, ils assurent une astreinte éducative permanente, les nuits et les week ends.

5. Perspectives 2023

Une évolution de l'organisation afin de garantir un fonctionnement continu tout au long de l'année

Le pôle Ouest regroupe deux services d'appartements éducatifs pour mineurs : le 43 (15 appartements) et Apparté (6 appartements).

Afin de pouvoir disposer d'une plus grande souplesse dans l'organisation et garantir un fonctionnement continu 365 jours par an, il nous apparaît opportun de regrouper ces deux services permettant ainsi de mutualiser les ressources humaines.

En effet, le 43 est actuellement composé de 3 éducateurs ce qui rend difficile la planification des congés, des astreintes éducatives, la dynamique d'équipe... Sur le service Apparté, l'équipe est composée de 4 éducateurs mais qui interviennent sur deux activités : les d'appartements éducatifs et le SAAE.

Cette évolution devra bien entendu préserver la diversification des accompagnements éducatifs. En effet, il est essentiel de maintenir la possibilité pour les adolescents suivis dans le cadre d'une mesure SAAE, d'accéder, de manière séquentielle, à un appartement éducatif.

Aussi, nous envisageons de maintenir la direction de l'ensemble de ces activités par un seul chef de service afin de conserver cette complémentarité.

Toutefois, cette évolution de l'organisation ne résoudra que partiellement la question de la continuité de service. En effet, les deux activités représentent actuellement 7 éducateurs. Aussi, afin de pouvoir garantir un fonctionnement continu tout au long de l'année, nous proposerons d'augmenter sensiblement l'activité du SAAE. Non seulement nous pourrions davantage répondre aux sollicitations des MDM (nous sommes régulièrement contraints de refuser des demandes d'admission faute de places disponibles) mais la création d'un poste supplémentaire permettrait de garantir la présence permanente de deux travailleurs sociaux pour chacune des activités tout au long de l'année et plus particulièrement sur les périodes de congés.

La mise en situation d'autonomie doit être synonyme d'un accompagnement éducatif continu et d'une grande disponibilité de l'équipe éducative, afin de soutenir le jeune dans l'expérience du vivre seul en appartement. La confrontation à la solitude est une constante à laquelle il convient d'être particulièrement attentif. La présence d'adultes repères doit permettre de rassurer le jeune sur sa capacité à vivre seul et à assumer les différentes dimensions du quotidien.

Une évolution vers la prise en charge de jeunes majeurs en appartements éducatifs

Comme indiqué précédemment, le 43 a eu du mal à compenser les départs des MNA par de nouvelles admissions. Aussi, afin de remonter l'activité mais surtout répondre aux besoins repérés sur la Métropole, nous avons élargi les profils des jeunes accompagnés. Nous n'avons pas hésité à admettre des jeunes, proches de la majorité, très fragiles psychiquement, sans projet scolaire ou professionnel prédéfini, confrontés à des problématiques d'addiction et/ou dans des conduites à risques.

Ce constat nous conduit à solliciter régulièrement des demandes de dérogation pour poursuivre l'accompagnement au-delà de la majorité. Aussi, il conviendrait de revoir l'habilitation de ce service pour envisager un accompagnement au-delà de la majorité qui s'avère indispensable dans la plupart des situations. En outre, et au regard des besoins repérés sur la Métropole, nous pourrions envisager de réserver quelques places pour des jeunes majeurs.

La présence d'un maître de maison pour assurer l'entretien des appartements éducatifs

L'évolution du public accueilli par les services d'accompagnement en appartements éducatifs va sans doute nous confronter à davantage de dégradations des logements. Dans un souci de préserver un parc locatif en bon état, de proposer à chaque nouvelle admission un logement de qualité, mais également de pouvoir accompagner les jeunes dans l'apprentissage de menus travaux, la présence d'un maître de maison au sein de ce service nous semble indispensable. Une demande en ce sens sera proposée au prochain BP.

Augmentation sensible du temps de travail du psychologue :

Au regard des problématiques des jeunes accompagnés, un étayage clinique plus important de l'équipe mais également une plus grande disponibilité de la psychologue auprès des adolescents semble nécessaire. Nous avons sollicité un 0.15 ETP de temps supplémentaire au BP 2023.

L'organisation de rencontre avec les partenaires afin de faire connaître notre service appartements

Comme indiqué précédemment, l'accompagnement de MNA nous avait conduit à travailler principalement avec les professionnels de la MEOMIE. L'évolution du public accueilli doit nous amener à organiser des temps de rencontre avec les représentants de MDM afin de faire connaître notre service mais également recueillir leurs besoins.

Le projet de déménagement du service

Afin de disposer de locaux adaptés pour recevoir les jeunes et les familles mais également proposer un cadre de travail de qualité aux professionnels, nous envisageons de déménager ces activités. Un lieu est pressenti, des devis sont en cours concernant les travaux à effectuer qui seront à la charge du propriétaire.